



AUTORISATION CONSULTATION

Nom et prénom : _____
Adresse bâtiment : _____
Adresse postale: _____
Municipalité : _____
Code Postal : _____
Téléphone à la résidence : _____
Téléphone au bureau : _____
Adresse électronique : _____
Date de la demande : _____

Type : résidentiel commercial affichage

Travaux de rénovation :

toiture ouvertures revêtement mural
galerie agrandissement agencement de couleurs

description des travaux, des idées, des besoins :

Nous faire parvenir également les éléments suivants:

- Photos des 4 façades de votre maison ou commerce
- Quelques photos significatives des bâtiments avoisinants
- Des photos de maisons d'inspiration (facultatif)
- Des choix de couleurs (facultatif)
- Des photos historiques de votre bâtiment (facultatif)
- Des photos d'inspiration (facultatif)

Cette partie doit être complétée par la Ville

Autorisation de la Ville : acceptée refusée

Signature : _____

Date: _____

Informations supplémentaires:

Est-ce qu'il fait partie d'un PIIA : oui non
Fait-il partie d'une inventaire : oui non

Date du prochain CCU : _____

Représentant du service de l'urbanisme : _____

Adresse électronique: _____

AIDE-MÉMOIRE

Avant la rencontre avec le SARP, vous devez expédier à urbanisme@ville.valleyfield.qc.ca ou apporter à nos bureaux :

- Photos des quatre façades de la maison (sans angles si possible)

* Notez que sur demande, un membre de notre équipe peut aller prendre les photos.



exemple de mauvaises prise de vue:
façades coupées, en angles et trop rapprochées



exemple de bonnes prise de vue:
n'hésitez pas à prendre du recul pour avoir une façade la plus droite possible

Documents à acheminer au service de l'urbanisme et à avoir avec vous pour la consultation (facultatifs) :

- Plan de localisation *(important si vous prévoyez un agrandissement)
- Photos historiques
- Photo d'ensemble de la rue
- Photos d'inspiration

Prévoir une demi-heure à une heure, lors de la consultation, pour discuter des travaux envisagés et de vos attentes.

Selon un échéancier convenu ensemble, vous recevrez des esquisses architecturales et des recommandations qui vous aideront à optimiser vos investissements. Le délais habituel est d'environ de trois semaines.(peut varier selon la période de l'année).

Dans ce dossier, vous recevrez des conseils pour mettre en valeur l'extérieur de votre bâtiment. Les dessins à main levé sont réalisés à l'aide des photos et ne contiennent aucune mesures. Les recommandations, sont basées sur la rencontre client/SARP, le style architectural du bâtiment, l'harmonisation de celui-ci à son environnement et le respect de budgets ou règlements en vigueur.

*Le SARP n'octroie aucune subventions. Le SARP ne réalise aucuns plans techniques destinés à la construction.